

Rythmes scolaires :

« Le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation ! »

Depuis des semaines, la pétition nationale lancée par le SNUDI-FO recueille chaque jour davantage de signatures pour exiger « *Le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation !* ».

Dans le même temps...

► de nouvelles manifestations ont lieu dans les départements comme par exemple à Tarare dans le Rhône où 400 enseignants et parents se sont rassemblés devant la mairie pour le retrait des décrets Peillon/Hamon, à l'appel notamment des Unions locales FO et CGT ;

► de plus en plus de conseils municipaux annoncent qu'ils ne mettront pas en place la « réforme » à la prochaine rentrée.

Un décret destructeur de nos garanties statutaires Après les remplaçants, les PES ?

Après le projet de décret annualisant le temps de service des titulaires remplaçants et des compléments de temps partiels (que le ministre n'a pas encore pu publier), le ministre va-t-il annualiser les obligations de service des stagiaires ?

En effet, à la rentrée, les PES devront effectuer 12 heures de service hebdomadaire sur deux journées consécutives. Si le décret Peillon-Hamon était généralisé, de nombreux PE stagiaires seraient affectés dans des écoles où la durée de la journée scolaire ne sera plus de 6 heures.

Dans ces conditions, comment les PES pourront-ils assurer leurs 12 heures d'enseignement hebdomadaire ?

Si le temps de classe fixé par le projet local durant leurs deux jours de service est inférieur à 12 heures, devront-ils récupérer les heures manquantes ?

Le ministre va-t-il promulguer un décret annualisant les PES ?

Une seule issue l'abrogation

Depuis 18 mois, les PE se mobilisent, manifestent, font grève pour exiger l'abrogation du décret Peillon/Hamon. Ils ne se laisseront pas diviser entre les pires et les moins pires projets de chaque mairie.

Quel que soit le projet d'aménagement de la semaine scolaire de la mairie, toutes les remises en cause statutaires demeurent. Les PE refusent la territorialisation de l'école et de leur statut de fonctionnaire d'Etat.

C'est ce qu'expriment 54 PE de la Ville de Lyon réunis avec le SNUDI-FO le 21 mai :

« Nous sommes 54 enseignants de 15 communes différentes réunis avec le SNUDI-FO mercredi 21 mai à Lyon. Nous avons pris connaissance du décret Hamon qui confirme et aggrave le décret Peillon et nous restons unis sur le fait qu'il est inacceptable que les communes décident de notre emploi du temps et du fonctionnement de l'école publique. Nous demandons à nouveau l'abrogation des décrets Peillon et Hamon. La question d'une grève nationale se pose pour obtenir cette abrogation. »

Le SNUDI-FO invite ses syndicats

► à poursuivre la campagne de signature de la pétition nationale : « *Le seul assouplissement possible, c'est l'abrogation !* »

► à réunir les enseignants du 1^{er} degré notamment à l'occasion de la journée du 11 juin (rattrapage de la pré-rentrée) pour, comme à Lyon, prendre position sur les revendications.

La FNEC FP-FO proposera, lors de la réunion des fédérations de l'Education nationale du 26 mai, d'organiser des rassemblements devant les IA à la mi-juin pour l'abrogation du décret Peillon/Hamon.

Montreuil, le 23 mai 2014